

2021/21

DECISION DU PRESIDENT  
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**SERVICE :** POLE FINANCES, ACHATS ET SYSTEMES D'INFORMATION.

**OBJET :** SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE A ROUBIA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°39/20, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU les délibérations n°55/2020, du 15 juillet 2020, et n°136/2020, du 14 octobre 2020, 90/2021 du 23 juin 2021, portant délégations de compétences au Président de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU la consultation lancée par la CCRLCM pour le marché de « maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Roubia » ;

VU l'offre présentée par L'ATELIER T – 7 Boulevard Gambetta 31250 REVEL, agissant en tant que mandataire d'un groupement d'entreprise, pour un montant de 55 800,00 € HT ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Roubia ;

**CONSIDERANT** l'offre proposée par L'ATELIER T – 7 Boulevard Gambetta 31250 REVEL, agissant en tant que mandataire d'un groupement d'entreprise, pour un montant de 55 800,00 € HT;

**CONSIDERANT** que le contrat entrera en vigueur à compter de la signature de la présente décision et pour une durée de 20 mois;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** d'attribuer le marché de « la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Roubia », pour une durée de 20 mois et un montant de 55 800,00 € H, à la société L'ATELIER T – 7 Boulevard Gambetta 31250 REVEL, agissant en tant que mandataire d'un groupement d'entreprise, pour un montant de 55 800,00 € HT.

**ARTICLE 2 :** La dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la CCRLCM de l'exercice en cours ;

**ARTICLE 3:** Le Directeur Général des Services de la CCRLCM et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**ARTICLE 4:** La présente décision ne sera pas transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité selon les dispositions de l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales ;

**ARTICLE 5:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera : - adressée à Madame le Comptable Public ;

Fait à Lézignan-Corbières, le 16 juin 2021.

Le Président de la CCRLCM

  
André HERNANDEZ



## AVIS D'ATTRIBUTION N°2/2021

### **Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois**

SIRET : 2003586300014

48 Avenue Charles Cros

11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Groupement d'acheteurs : Non

### **Section 2 : Objet**

*Intitulé du marché* : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Roubia

*Code CPV principal* : 71000000

*Type de marché* : Prestations intellectuelles

*Description succincte du marché* : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure multi-accueil petite enfance à Roubia

*Marché alloti* : Non

*Offre la plus basse* : 51 300,00 € HT

*Offre la plus élevée* : 73 600,00 € HT

*Critères d'attribution* : Valeur technique 30% - Délai d'exécution 20% - Prix 50%

*Informations sur les options* : Non

### **Section 3 : Procédure**

*Type de procédure* : Procédure adaptée restreinte

*Enchères électroniques* : Non

*Publication antérieure relative à la présente consultation* : numéro de l'avis au BOAMP – 20-138846

### **Section 4 : Attribution du marché**

*Marché n°* : 2021.ST.PI.01

*Marché attribué* : Oui

*Date de conclusion du marché* : 15 juin 2021

*Nombre d'offres reçues* : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Oui

Mandataire : L'ATELIER T – 7 Boulevard Gambetta 31250 REVEL

N° SIRET 505 094 870 000 27

BET SAI – 3 Rue Becquerel ZI Caumont 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

N° SIRET 511 759 334 000 28

BET 3JT – 8 Boulevard Marcel Paul 31170 TOURNEFEUILLE

N° SIRET 425 022 282 000 23

BET EMACOUSTIC – 6B Rue Claude Taffanel 33800 BORDEAUX

N° SIRET 508 709 094 000 33

Valeur totale du marché : 55 800,00 € HT

Durée du marché : 20 mois

### **Section 5 : Informations complémentaires**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier - 6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2

Tel : 04.67.54.81.00

Télécopie : 04.67.54.74.10

Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

